

BULLETIN D'INFORMATION

Veille et Sécurité Sanitaire

1^{er} janvier au
31 décembre
2022

CHIFFRES CLÉS

en Nouvelle-Aquitaine
6 012 signaux*

6 012 signaux reçus entre
le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022
(sur la même période)
+ 26 % / 2021 (4 778)
+ 41 % / 2020 (4 266)

1 235 signaux de janvier à mars 2022
1 536 signaux d'avril à juin 2022
1 656 signaux de juillet à septembre 2022
1 585 signaux d'octobre à décembre 2022



*Signalements enregistrés sur la plateforme SI-VSS



La mission de veille et de sécurité sanitaire est une mission régalienne de l'ARS. Le dispositif de veille repose principalement sur les signalements réalisés par les professionnels de l'ensemble du secteur et les usagers, aussi nous vous encourageons à continuer à signaler de manière systématique et réactive pour nous permettre d'assurer un dispositif de veille solide et efficace.

Ce bulletin d'information vise à valoriser et à partager avec l'ensemble des déclarants l'activité de veille de l'agence afin de démontrer encore et toujours l'importance du signalement.

Concernant l'activité de veille, le nombre de signaux a considérablement augmenté en 2022 (+26% par rapport à 2021) pour atteindre plus de 6 000 signaux enregistrés au point focal régional de l'agence.

2 119 signaux sont relatifs aux maladies à déclaration obligatoire et autres pathologies (soit 35% des signaux), un tiers des signaux concernent des événements dans les établissements avec une augmentation des signaux autour des tensions sur l'offre et des violences dans les structures, ce qui démontre bien des difficultés auxquelles est confronté notre système de santé. Enfin, 310 signaux concernent des événements indésirables graves associés aux soins (en hausse de 33% par rapport à 2021) avec un véritable enjeu autour de la sécurité et de la qualité des prises en charge.

Cette année 2022 a également été marquée par une succession d'événements sensibles à la suite de la crise Covid : la guerre en Ukraine, l'épidémie de Monkeypox Virus, les incendies, la sécheresse, le phénomène des piqûres malveillantes, la triple épidémie de grippe-covid-bronchiolite, et enfin les alertes autour des infections à streptocoque A et d'infections invasives à méningocoque à la fin de l'année.

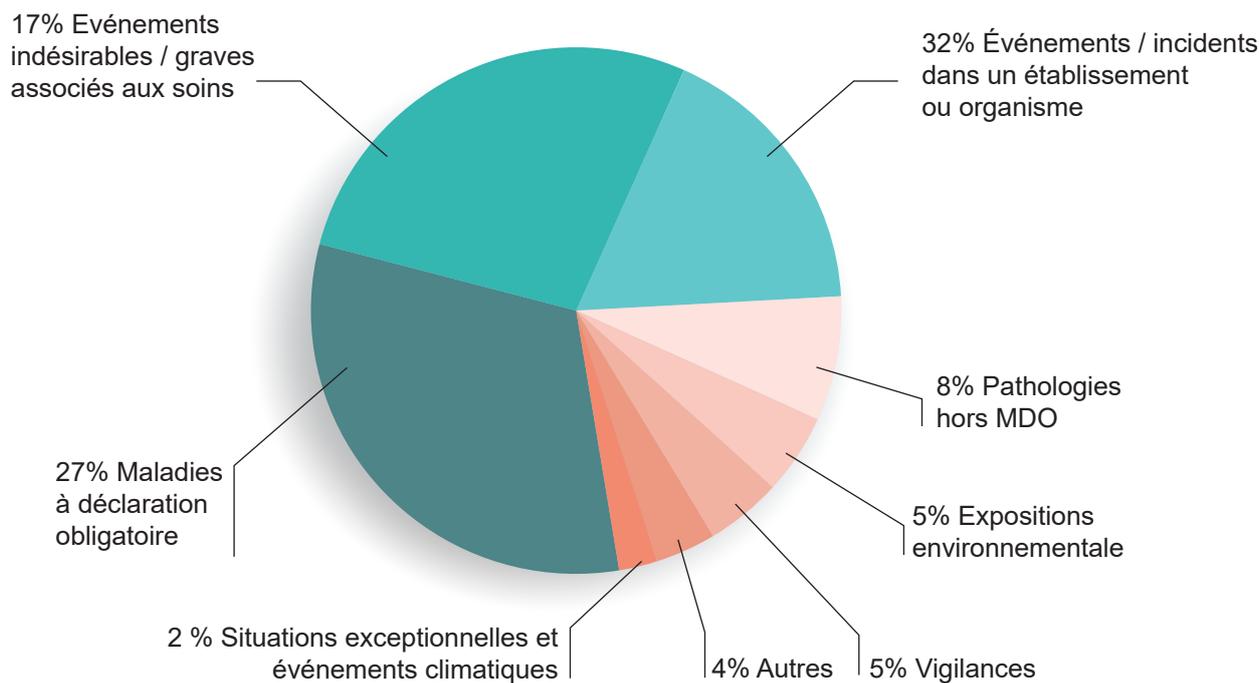
Ce bulletin détaillera en page 4 les modalités de gestion par l'ARS et ses partenaires des infections à streptocoques A.

Johanne VASSELLIER,
responsable du pôle veille sanitaire et prévention du risque infectieux
(Direction de la protection de la santé et de l'autonomie, ARS Nouvelle-Aquitaine).

Focus sur les familles de signaux

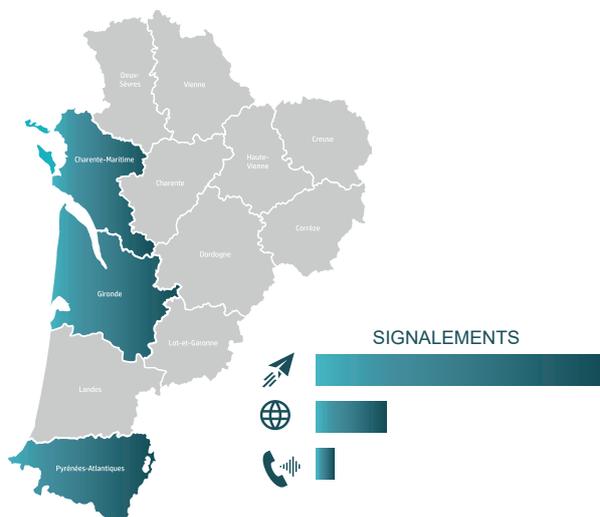
Le TOP 3 des signaux reçus entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022 :

1. Des événements / incidents dans un établissement ou organisme (1 904 signaux soit 31,67%)
2. Des maladies à déclaration obligatoire (1 659 signaux soit 27,59%)
3. Des événements indésirables / graves associés aux soins (1 050 signaux soit 17,47%)



Les départements à l'origine des principaux signaux

1. La Gironde (28,34 % du total)
2. La Charente-Maritime (12,51 %)
3. Les Pyrénées-Atlantiques (12,21 %)

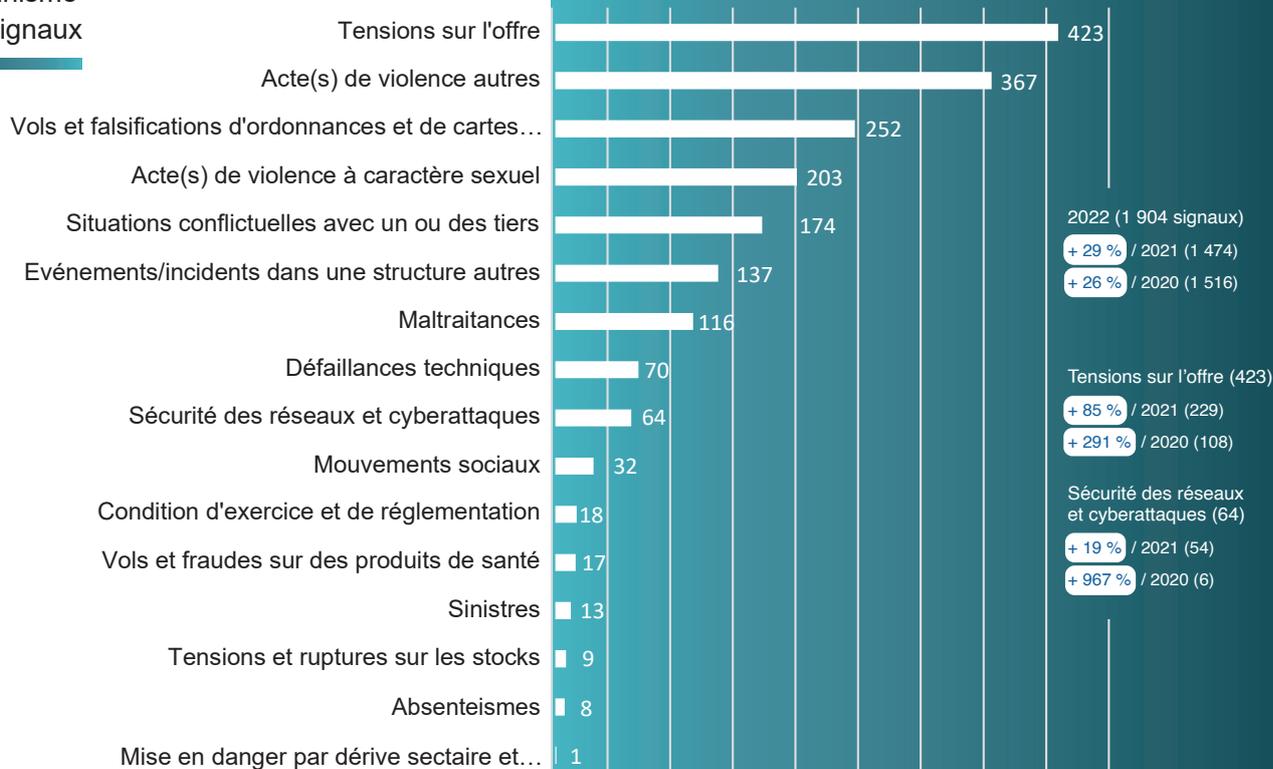


Les supports de signalement ?

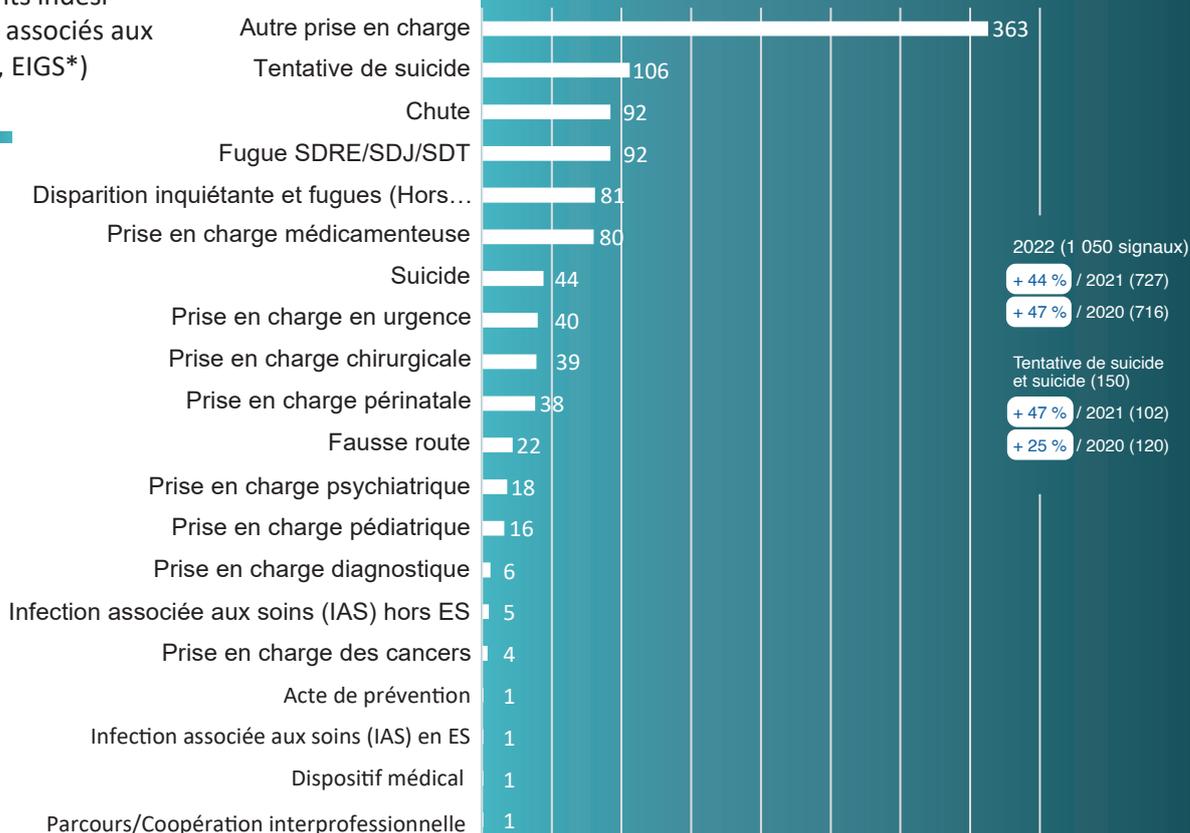
1. Le mail est le moyen le plus utilisé
77,73 % des signalements
2. Le portail des signalements
11,48 % des signalements
3. Le téléphone
4,17% des signalements

Focus sur les principaux signaux reçus

Les évènements / incidents dans un établissement ou organisme
1 904 signaux



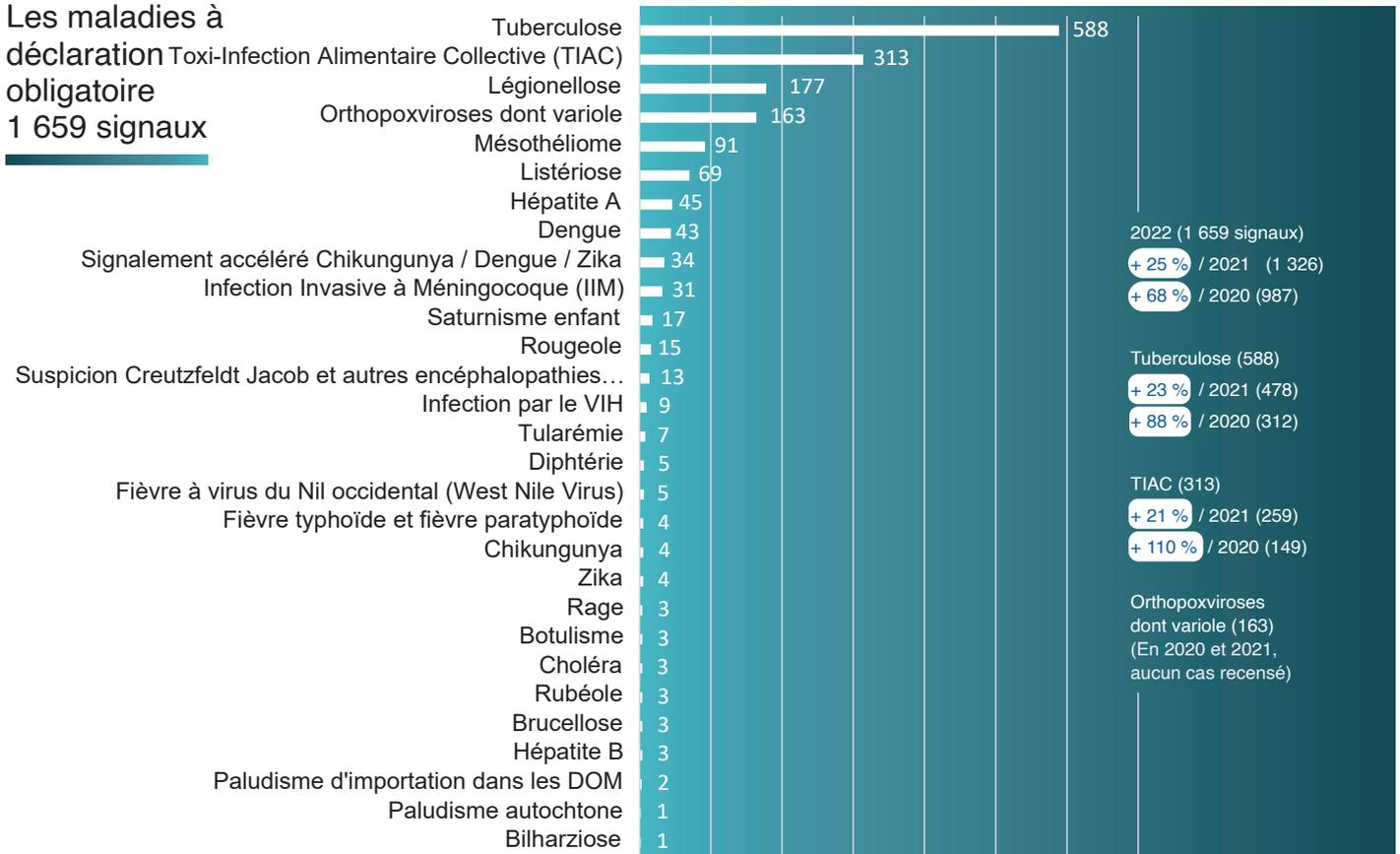
Les évènements indésirables/graves associés aux soins (EI, EIG, EIGS*)
1 050 signaux



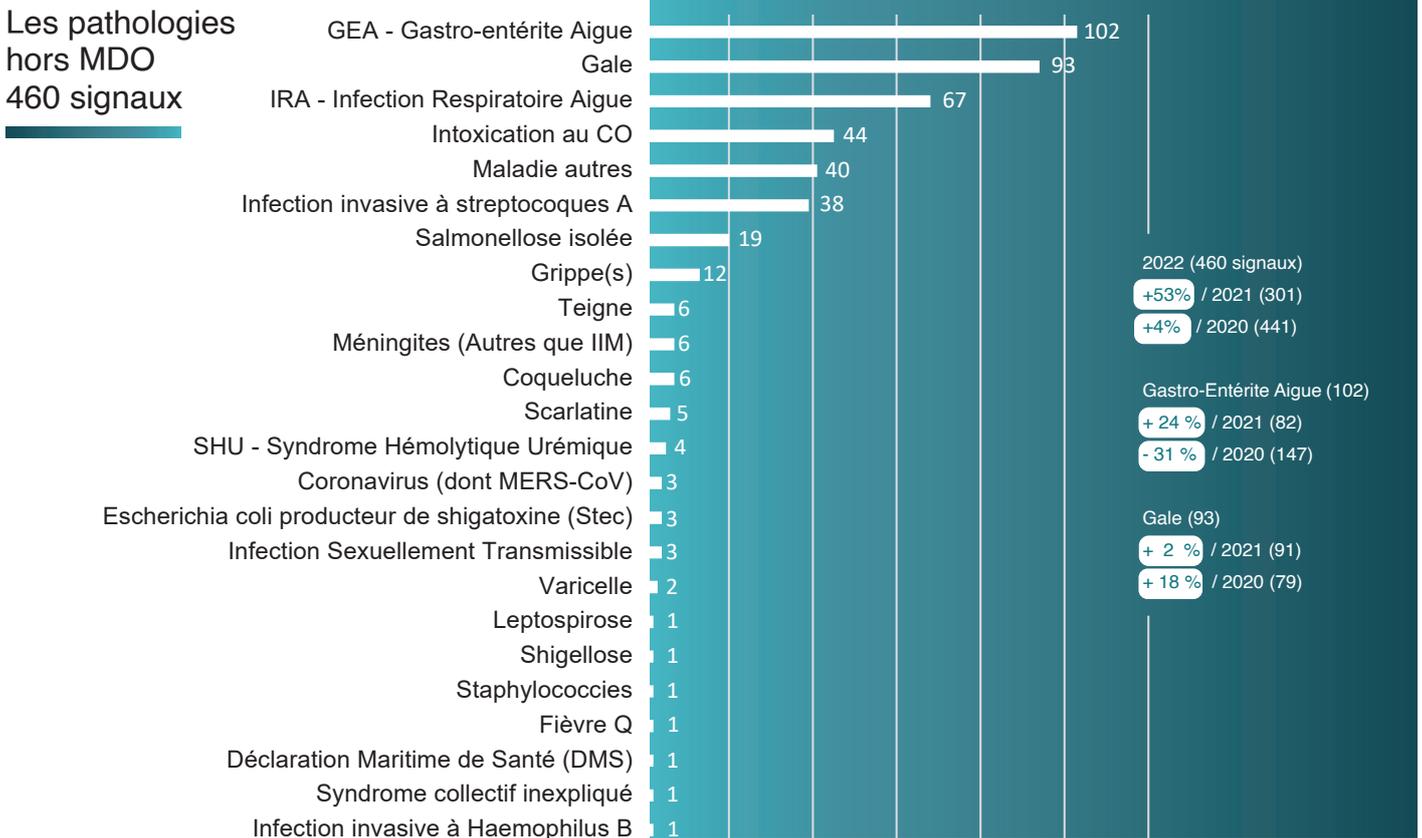
(*) Tous les signaux de cette famille ne sont pas qualifiés d'« EIGS » au sens réglementaire article R. 1413-67 du code de la Santé Publique). Parmi les 1 050 signaux enregistrés dans SI -VSS en 2022, 310 ont été qualifiés d'EIGS par l'ARS N-A soit 29,5 %.

Focus sur les principaux signaux reçus

Les maladies à déclaration obligatoire 1 659 signaux



Les pathologies hors MDO 460 signaux



*Encéphalopathies Subaiguës Spongiformes Transmissibles Humaines

Recrudescence d'infections invasives à Streptocoque A



Streptococcus pyogenes ou Streptocoque du groupe A est une espèce pathogène pour l'homme, ses réservoirs naturels étant la muqueuse pharyngée et la peau de l'homme.

Cette espèce, qui a un fort potentiel épidémique, se transmet par voie aérienne ou par contact direct ou indirect dans l'entourage de patients infectés ou porteurs.

Il est responsable d'une grande variété d'infections. Les infections superficielles (angine, impétigo, ou scarlatine) sont les plus fréquentes et d'évolution favorable sous traitement antibiotique bien conduit.

Les infections profondes, dites invasives, telles que septicémies, dermo-hypodermes, infections puerpérales, pleuro-pneumopathies, méningites, syndrome de choc toxique streptococcique nécessitent une prise en charge hospitalière et ont un pronostic beaucoup plus sombre.

Le taux de mortalité des infections invasives est ainsi estimé entre 10 et 16%. Le 30/11/22, l'ARS était mise en alerte par les pédiatres réanimateurs du CHU de Bordeaux suite au décès d'un enfant présentant un tableau de pleuro-pneumopathie et de choc.



Ce premier cas suivi d'un second cas sur la même commune a nécessité une investigation approfondie pour éliminer tout lien épidémiologique et ne retenir qu'une co-incidence temporelle.

Ces 2 premiers cas se sont inscrits dans le cadre d'une alerte nationale de recrudescence des infections invasives, ayant conduit à la mise en place d'une surveillance renforcée.

Entre le 30/11/22 et le 28/02/23, 66 signalements d'infections à Streptocoque du groupe A ont été reçus à l'ARS.

Parmi eux, on dénombrait 4 cas ne répondant pas à la définition d'infection invasive et 6 cas scarlatine en collectivités d'enfants.

Sur les 56 signalements correspondant à des infections invasives, 21 concernaient des enfants dont 2 sont décédés.

Aucune situation de cas groupés n'a été identifiée sur la période.

Les mesures de gestion autour de chaque cas ont été mises en œuvre selon les recommandations du Conseil supérieur de l'hygiène publique de France de 2005 et les directives de la Direction Générale de la Santé (DGS, instruction ministérielle, messages d'alerte rapide sanitaire et DGS-Urgent).

Ces mesures comportent :

- Validation du signalement : forme invasive ou situation de cas groupés ;
- Investigation pour identifier les sujets contacts (foyer, collectivités reproduisant des contacts " sous le même toit ") et qualification de leur niveau de risque ; les facteurs de risque de forme invasive sont : âge supérieur à 65 ans, varicelle évolutive, lésions cutanées étendues, dont les brûlures, toxicomanie intraveineuse, pathologie évolutive (diabète, cancer, hémopathie, infection par le VIH, insuffisance cardiaque), prise importante de corticoïdes par voie orale, nouveau-né de mère atteinte d'une forme invasive.

Mise en œuvre des mesures de prévention chez les sujets contacts: antibioprophylaxie des sujets contacts à risque, surveillance de la survenue de symptômes, test diagnostique rapide en cas de symptômes et traitement antibiotique si nécessaire

L'ARS a également mis en œuvre une communication ciblée (professionnels de santé, parents d'élèves) et grand public (page dédiée du site internet, réponses aux sollicitations presse).

Dr Karim TARARBIT,
Cellule de Veille Alerte et Gestion Sanitaire (CVAGS, ARS Nouvelle-Aquitaine)

Contacts

 **MINISTÈRE CHARGÉ DE LA SANTÉ** **Portail de signalement des événements sanitaires indésirables**
signalement-sante.gouv.fr

Accueil [S'informer sur les événements sanitaires indésirables](#)

Signaler un événement indésirable, c'est 10 minutes utiles à tous


Vous êtes un particulier
Vous êtes la personne concernée, un proche, un aidant, un représentant d'une institution (maire, directeur d'école), une association d'usagers ...


Vous êtes un professionnel de santé
Vous êtes un professionnel de santé ou travaillez dans un établissement sanitaire ou médico-social (gestionnaire de risque, directeur d'Ehpad), ...


Vous êtes un autre professionnel
Vous êtes une entreprise ou un organisme exploitant fabricant, distributeur, importateur, mandataire, ...

Si vous avez des difficultés à identifier votre profil, cliquez sur **Vous êtes un particulier**



Signaler, alerter
Événements pouvant avoir un impact sur la santé de la population

Point focal
24h/24

Plateforme régionale de veille et d'urgences sanitaires

 **N° VERT**
appel et services gratuits, anonyme et confidentiel **0 809 400 004**

ars33-alerte@ars.sante.fr

 05 67 76 70 12

Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine
103 bis rue Belleville - CS 91704
33063 Bordeaux Cedex

 **Nouvelle-Aquitaine**

